

**OPPOSABILITE**

Le fait de passer commande implique de la part du client l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales qui l'emportent sur toutes autres conditions y compris les conditions générales d'achat du client. Ces conditions sont modifiables à tout moment et sans préavis. Le client doit s'assurer qu'il dispose bien des conditions en vigueur au jour de sa commande, conditions qui sont à jour sur le site web de NETASQ.

**SERVICES**

Les services mentionnés dans les catalogues et autres supports commerciaux et publicitaires n'ont qu'une valeur indicative. NETASQ se réserve la possibilité d'apporter toute modification qu'elle jugera opportune sauf pour les caractéristiques ayant été qualifiées d'essentielles lors de la prise de commande. Les services sont affectés à un produit unique, différencié par un numéro de série et ne peuvent être transférés à un autre produit à l'exception du produit de remplacement.

**DELAIS**

Sauf engagement particulier de NETASQ, tous les délais ne sont donnés qu'à **titre indicatif**. Les retards éventuels ne donnent pas au client le droit d'annuler la commande, de refuser la livraison ou de réclamer un dédommagement quelconque.

En tout état de cause, les délais convenus seront prorogés en cas de force majeure. **Constituent notamment** des cas de force majeure l'arrêt total ou partiel du personnel de NETASQ ou de celui de l'un de ses fournisseurs, sous traitants ou transporteurs pour grève, incendie, inondation, l'interdiction ou l'embargo d'importation ou d'exportation, le retrait de licence ...

**TRANSPORT**

Les produits voyagent aux risques et périls du client et ce, quelle que soit leur destination et leur mode de transport.

Au cas où la livraison est confiée à un transporteur, il appartient au client, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation nécessaire sur les documents de transport et de confirmer ses réserves par LRAR auprès du transporteur dans les **3 jours** qui suivent la réception des produits.

Sans préjudice des dispositions qui précèdent, le client devra aviser NETASQ, par LRAR et dans les mêmes délais, de toutes anomalies.

**RETOUR – ANNULATION DE COMMANDE**

Tout retour de produits, toute annulation ou modification de commande doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable de NETASQ qui se réserve le droit de subordonner son autorisation au paiement par le client d'une indemnité couvrant l'ensemble des frais engagés pour cette commande, tels que **notamment** : frais d'expédition, de formation, de configuration usine, de support technique, et d'étude / achat / fabrication dans le cas d'une commande spécifique ou de quantité importante...

Dans tous les cas, NETASQ pourra revenir sur cet accord si, à la réception du produit objet du retour, celui-ci s'avérait ne pas être en parfait état de revente.

**GARANTIE**

Les produits sont garantis contre tout défaut de fonctionnement ou vice de fabrication ou de conception, pendant 1 an pour les composants matériels et 3 mois pour les composants logiciels. Cette garantie court à compter de l'enregistrement par le client de ses coordonnées complètes et exactes sur le site web de NETASQ. ([www.netasq.com](http://www.netasq.com))

La garantie sur les composants matériels se limite à la remise en état de fonctionnement du boîtier dans les locaux de NETASQ, les frais de transport étant à la charge du client. Le boîtier retourné doit obligatoirement être accompagné de l'autorisation de retour émise par NETASQ et validé par vos soins.

La garantie des composants logiciels consiste dans la mise en œuvre de moyens adaptés pour corriger les défauts détectés sans garantie toutefois de délais et de résultats sur la version apportant le correctif.

En aucun cas, la garantie, qu'elle porte sur les composants matériels ou logiciels, ne couvre les dommages dus à un accident, une installation défectueuse, un mauvais entretien ou une utilisation contraire aux instructions du mode d'emploi du produit.

Sont exclus de la garantie, les dommages ayant une cause extérieure ou relevant d'un cas de force majeure (incendie, foudre, dégâts des eaux, bris de matériel, ...).

En tout état de cause, elle prend fin de plein droit si le Client modifie ou intervient sur le boîtier ou le logiciel de lui-même ou en dehors des services de NETASQ.

**MAINTENANCE**

Le client a la possibilité de souscrire un programme de maintenance "initial" ou "privilège". Chaque programme peut être souscrit pour une durée soit d'un an, soit de trois ans, le point de départ étant l'enregistrement par le client de ses coordonnées complètes et exactes sur le site web de NETASQ. ([www.netasq.com](http://www.netasq.com))

Cette maintenance couvre :

- la mise à jour corrective et évolutive des composants logiciels, NETASQ n'étant toutefois pas en mesure de garantir une parfaite compatibilité des mises à jour réalisées avec les anciens boîtiers
- l'accès au support technique web sur le site NETASQ
- l'accès au support technique téléphonique pour les partenaires certifiés "NETASQ Certified Support Center"
- l'accès à l'espace client du site web de NETASQ
- le service d'échange des boîtiers dans les conditions précisées ci-après.

Le programme de maintenance "privilège" permet l'envoi d'un boîtier de remplacement dès information par le client de l'incident. Pour la France métropolitaine, le délai de remplacement du boîtier défectueux est d'un jour ouvré pour tout incident validé par le service technique de NETASQ avant 15 heures. Pour l'international, les délais diffèrent en fonction de la destination. A défaut, pour le client, de retourner le boîtier défectueux dans un emballage adapté assurant une protection optimale du produit, le boîtier de remplacement lui sera intégralement facturé. Dans tous les cas où un échange est effectué, le boîtier de remplacement devient la propriété du client et le produit défectueux celle de NETASQ à partir de la date de la réception du boîtier de remplacement.

Le programme de maintenance "initial" couvre la réparation ou le remplacement du boîtier défectueux. Cette réparation ou ce remplacement, au choix de NETASQ est réalisé dans ses locaux après réception du boîtier défectueux, le retour du boîtier devant au préalable faire l'objet d'un accord écrit de NETASQ. A titre indicatif et sans engagement, la réparation ou le remplacement intervient dans un délai approximatif de 10 jours ouvrés à compter de la réception du boîtier défectueux, hors délais de transport.

**RESPONSABILITE**

NETASQ n'est pas responsable ni des conséquences causées par son matériel à d'autres biens, ni d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature (pertes ou destructions de données) causé directement ou indirectement par l'utilisation ou le fonctionnement des produits fournis ou des prestations réalisées.

Quoi qu'il en soit, si la responsabilité de NETASQ venait à être reconnue au titre d'un produit livré ou d'une prestation réalisée, le montant maximum de l'indemnité qui pourrait être versée au client ne saurait en aucun cas excéder le prix payé par le client pour le produit ou la prestation en question.

**PRIX-PAIEMENT**

Les services sont fournis et les prestations réalisées au tarif en vigueur au jour de la de la commande ou au prix indiqué au devis, celui-ci n'étant toutefois valable que 30 jours à compter de sa date d'établissement. Ces prix sont exprimés en euros. Ils s'entendent hors taxe, hors frais de port et/ou de déplacement des agents.

Le délai impératif de règlement est celui indiqué sur la facture. D'une manière générale :

- pour tout nouveau client, le règlement se fait à la commande ou à la livraison en contre-remboursement.
- pour les commandes suivantes et sous réserve de la signature d'une convention d'ouverture de compte, les règlements se font à 30 jours nets, date de facture.

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- le paiement d'intérêts de retard au taux égal à 1 fois et demie le taux d'intérêt légal jusqu'au paiement effectif encaissé.
- l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues
- la suspension ou l'annulation, au choix du vendeur, de toute commande ou de toute prestation en cours

En cas d'impayé antérieur, de détérioration du crédit du Client, de révision à la baisse ou de la cessation de la garantie accordée par l'organisme d'assurance crédit de NETASQ, celle-ci pourra, si bon lui semble, modifier les délais de paiement, exiger le versement d'un acompte ou une garantie particulière.

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

**Tout produit fourni demeure la propriété de NETASQ jusqu'au paiement intégral de son prix en principal et intérêts mais le client en assume les risques dès sa livraison. Concernant les logiciels, il est rappelé qu'aucun droit de propriété n'est transféré au client, lequel bénéficie d'un seul droit d'utilisation.**

**LITIGE**

**Tout différend, de quelque ordre qu'il soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Roubaix – Tourcoing qui se devra d'appliquer la loi française. En cas de traduction des différents documents contractuels, la version française prévaudra en cas de litige**